

# Soutien à des projets exemplaires en faveur de la nature «ordinaire».

## BÉNÉFICIAIRES :

- Communes
- Communautés de communes



## OBJECTIFS

Le Parc a prévu dans sa charte 2011/2023, qu'il mettrait tout en œuvre pour mieux impliquer les élus, les habitants dans ses actions, notamment celles relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité. Aussi, le Parc soutiendra techniquement et financièrement des projets publics exemplaires, en faveur de la nature «ordinaire».

## DEUX TYPES D' ACTIONS SERONT SOUTENUES

- 1) Pour des actions modestes, ne nécessitant pas de moyens financiers importants, mais qui ont besoin selon la nature des travaux d'un appui technique ou d'un peu de matériel, le Parc pourra apporter une aide maximum de 1000 €.
- 2) Pour des projets plus ambitieux et participatifs, l'aide pourra être de 2000 € maximum.

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Restaurer ou entretenir une mare
- Réduire la pollution lumineuse en optimisant l'éclairage public (ANPCEN)
- Poser des nichoirs à hirondelles ou chauves-souris dans et sur les bâtiments publics
- Planter une haie et s'engager à produire du bois énergie
- Planter des arbres fruitiers dans un objectif pédagogique
- Réduire l'usage des pesticides dans sa commune (signature de la charte d'entretien des espaces publics avec Phyt'Eauvergne)...

Si votre commune souhaite étudier la faisabilité d'un projet ou avoir plus d'information, vous pouvez contacter Serge CHALEIL au 04 73 95 57 57.